

L'IMPACT DE L'HÉRITAGE DE L'ESCLAVAGE SUR LE TRAITEMENT DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS PAR LES ADULTES: L'EXEMPLE DE LA GUADELOUPE

Valérie Ganem

Maître de conférences en psychologie du travail
Université Paris 13
ganemvalerie@gmail.com

Résumé

Cet article défend l'idée qu'il existe un lien entre l'histoire d'une région, la façon dont les adultes traitent les enfants et les adolescents et leur rapport subjectif au travail futur à partir de l'exemple de la Guadeloupe. La méthode utilisée a consisté à mener tout d'abord une investigation clinique auprès de collectifs de travail volontaires, puis des entretiens cliniques individuels auprès de participants de ces collectifs également volontaires. Nous montrerons ainsi que l'héritage de l'esclavage a généré des pratiques éducatives bien particulières qui passent notamment par la violence et par une assignation de la couleur de peau, par extension du concept d'assignation du genre de Jean Laplanche. Ce traitement réservé aux enfants et aux adolescents ayant lui-même une incidence sur le rapport subjectif au travail de ces enfants devenus adultes. Cette analyse donne un nouvel éclairage à la violence éducative voire sociétale et permettra peut-être d'envisager différemment la prise en charge des auteurs et des victimes de cette violence.

Mots Clés: Esclavage; Éducation; Violence; Travail; Couleur de peau.

Abstract

This article champions the idea that a relation exists between the history of a region, the treatment of the children and the adolescents by the adults and their future subjective relationship to work based on the example of Guadeloupe (French West Indies). The method used consisted at first in clinical interviews with volunteer groups of workers, then clinical interviews with volunteer individuals belonging to these groups. We will show that slavery's heritage has generated particular educative practices that



pass through violence and colour of skin assignation, in a wider sense of Jean Laplanche's assignation of gender. This treatment reserved to children has an incidence on the subjective relationship to work of these children and adolescent once they become adults. This analysis casts new light on the educative or societal violence and will probably lead to a different approach in taking care of the authors and victims of this violence.

Keywords: Slavery; Education; Violence; Work; Colour of skin.

Resumo

Este artigo defende a ideia de que existe uma relação entre a história de uma região e o modo como os adultos educam as crianças e os adolescentes. A pesquisa apresenta as consequências subjetivas para o futuro no trabalho dessa educação a partir do exemplo de Guadalupe. O método utilizado foi uma investigação clínica com o coletivo de trabalho voluntário e entrevistas clínicas individuais com os participantes desse coletivo de trabalho, de modo igualmente voluntário. Nós mostraremos como a herança da escravidão promove práticas educativas bastante particulares que passam inclusive pela violência e pela atribuição da cor da pele, essa ideia é uma extensão do conceito de atribuição de gênero de Jean Laplanche. O modo de tratar e de educar reservado às crianças e aos adolescentes incide na relação subjetiva ao trabalho que eles terão quando se tornarem adultos. Esta análise esclarece de um modo novo a violência educativa e mesmo social direcionadas às crianças e aos adolescentes e poderá permitir um olhar diferente na compreensão dos autores e das vítimas dessa violência.

Palavras-Chave: Escravidão; Educação; Violência; Trabalho; Cor da pele.

Introduction

Ce que nous voulons montrer ici c'est que l'héritage historique d'une société n'est pas sans impact sur le traitement des enfants et des adolescents par les adultes. Nous prendrons l'exemple de l'esclavage que nous avons beaucoup étudié en Guadeloupe (île des Antilles françaises) et que nous commençons maintenant à étudier au Brésil. Ce traitement réservé aux enfants et aux adolescents, nous le

savons, n'est pas sans impact sur des phénomènes de société comme la violence d'une part mais aussi sur le devenir des enfants et leur rapport subjectif au travail d'autre part. Nous savons en revanche que cet impact n'est jamais systématique ni prédictible, cette relation entre une situation historique, la relation entre les adultes et les enfants et le rapport subjectif au travail est toujours singulière et dépend en partie de l'interprétation que feront les enfants des messages transmis par les adultes. De même, une situation historique comme l'esclavage ne se décline pas de la même manière selon la géographie, le pays colonisateur... Le rapport subjectif au travail lui-même dépend essentiellement de l'organisation du travail. Pourtant, les grandes lignes d'un lien entre l'histoire d'une société, l'histoire infantile et le rapport subjectif au travail se sont dégagées en Guadeloupe.

L'Exemple de la Guadeloupe

1. Rappel du contexte de la recherche: l'entrée par le travail

Cette recherche que j'ai menée en Guadeloupe avait pour but de comprendre des conduites de résistance et de désobéissance observées dans les milieux de travail salariés. Celles-ci pouvaient prendre la forme suivante :

- Grève du zèle, c'est-à-dire l'application de procédures sans mobiliser son ingéniosité pour combler l'écart entre le prescrit et le réel¹.
- Insubordination à l'autorité hiérarchique plus ou moins manifeste (Ne pas écouter les chefs, ne pas faire attention à eux, ne pas leur parler ou encore leur dire oui et ne pas faire finalement ce qu'ils ont demandé, etc.,).
- Arrêts de travail, absences, non-respect des horaires, désintérêt manifeste pour le travail².

Ces conduites faisaient l'objet d'un préjugé persistant chez les cadres mais aussi chez les travailleurs eux-mêmes parfois. Aucune tentative d'explication n'était entreprise, ces conduites inexplicables étaient naturalisées et se traduisaient par des rapports sociaux extrêmement conflictuels.

¹ **Définition du travail** : le travail c'est l'activité coordonnée des hommes et des femmes pour faire face à ce qui n'est pas donné par la prescription. (P. Davezies, « Eléments pour une clarification des fondements épistémologiques d'une science du travail », communication au Colloque national de la Société française de psychologie. Clermont Ferrand, le 6 décembre 1991).

² Confère Ganem, V. (2002) *Formes, sens et impact de conduites de résistance et de désobéissance observée en Guadeloupe*. Mémoire de DEA en Psychologie du travail et de l'action CNAM, Paris, exemple docker p. 53



Avant de rentrer dans les détails de la démarche compréhensive entreprise, il apparaît utile de revenir sur l'histoire de cette île :

- L'ère précolombienne : au départ, cette île est habitée par des Indiens Arawaks, puis par les Indiens Caraïbes, grands navigateurs qui voyageaient d'une île à l'autre. Ils avaient baptisé la Guadeloupe Karukéra : « l'île aux belles eaux ».
- Lors de sa découverte de l'île le 4 novembre 1493 : Christophe Colomb, n'y trouvant pas d'or, décide d'exploiter les indigènes. Ceux-ci ne résistent pas longtemps aux conditions de travail qui leur sont imposées, et aux massacres répondent des révoltes. Seuls 75 d'entre eux sont encore présents au recensement de 1730.
- En 1650 : pour répondre au manque de main-d'œuvre causé par la mort des Indiens, arrivent les premiers esclaves.

L'esclave face à l'arbitraire des maîtres : « Le maître peut tout ce qu'il veut. On lui a permis d'avoir un cachot, et l'on n'a fixé ni la forme, ni les dimensions de ce cachot ; on lui a permis de mettre un esclave en prison, et l'on n'a arrêté ni le nombre de jours ou de mois, ni les conditions de cet emprisonnement ; on lui a permis de le charger de chaînes, et l'on n'a déterminé ni le poids, ni la nature de ces chaînes. Son pouvoir est presque illimité. » (Schœlcher, 1842)³ « Les Noirs sont, en fait, livrés tout entiers à leurs maîtres sans aucun moyen réel de défense... Ils le jugent, et condamnent souverainement... Refus de travail, bris de porte, vol, tout est de son ressort. »⁴

Partant de ces principes, les punitions, sévices et tortures sont nombreux et variés, allant de l'obligation de manger des excréments en passant par un enfermement chargé de chaînes pendant des dizaines de mois, par la vente de ses enfants et, enfin et surtout, par le fouet : « Le nombre de coups est proportionné à la faute ; mais en aucun cas, aux termes de la loi, du moins, on ne doit dépasser celui de vingt-neuf ; telle est la jurisprudence de la

³ Schoelcher, 1842, p 38

⁴ *Ibid*, p 40

Guadeloupe et de la Martinique [...] Plus l'obéissance que l'on exige est difficile, plus la peine contre la désobéissance doit être impitoyable et l'on arrive à donner quarante-trois coups de fouet à une femme de soixante-six ans. »⁵ « Le fouet est une partie intégrante du régime colonial, le fouet en est l'agent principal ; le fouet en est l'âme [...] Il annonce le moment du réveil et celui de la retraite ; il marque l'heure de la tâche ; le fouet encore marque l'heure du repos ; et c'est au son du fouet qu'on punit les coupables, qu'on rassemble soir et matin le peuple d'une habitation pour la prière ; le jour de la mort est le seul où le nègre goûte l'oubli de la vie sans le réveil du fouet. »⁶

Le maître face à la résistance des esclaves : « Il y eut des marrons dès qu'il y eut des esclaves [...] L'édit de 1685, connu sous le nom de code noir, trouva le bon moyen, et régla comme suit, la pénalité du marronnage : "le nègre, marron pendant un mois, aura les oreilles coupées et sera marqué d'une fleur de lys sur l'épaule gauche ; s'il récidive, il aura le jarret coupé et sera marqué à l'autre épaule ; enfin, la troisième fois, il sera puni de mort". »⁷

« Le poison est à l'esclave ce que le fouet est au maître, une force morale ; le Noir travaille (sous) la crainte du fouet, le blanc abuse moins, (sous⁸) la crainte du poison. »⁹ Les planteurs, il est vrai, sont très disposés à voir le maléfice partout où il y a mort de bestiaux, même si, selon les vétérinaires, il ne pouvait s'agir en réalité que d'épizooties frappant des animaux mal soignés. Parfois, les esclaves succombent aussi. Le poison peut frapper le maître dans sa propriété, mais sait aussi monter jusqu'aux enfants de la maison et tuer le maître lui-même. Il peut être utilisé à cause d'un nouvel économe qui ne plaît pas, d'un changement qui n'a pas été convenu, comme le départ du maître pour la France. Les empoisonnements ne sont pas des actes isolés ; les esclaves n'empoisonnent pas pour leur compte particulier. Il existe une organisation secrète et supérieure à laquelle s'adressent les esclaves mécontents des habitations. Si tout a été essayé pour se défendre du poison, rien n'a pu remédier au mal. L'incendie est aussi utilisé par les

⁵ *Ibid*, p 86

⁶ *Ibid*, p 84

⁷ *Ibid*, p 102

⁸ Notre précision.

⁹ *Ibid*, p 121



esclaves pour faire pression sur le maître.

- Avril 1794 : occupation britannique à l'annonce de la venue de Victor Hugues pour proclamer l'abolition de l'esclavage. Les maîtres pensaient ainsi pouvoir y échapper.
- Juin-décembre 1794 : reconquête républicaine par Victor Hugues et les Guadeloupéens affranchis et esclaves. Beaucoup de propriétaires, gérants et économes, s'exilent sur les îles anglaises ou en Amérique, mais ceux qui se sont alliés aux Anglais et ont été faits prisonniers par les troupes de Victor Hugues sont guillotins. Les plantations sont confisquées et les anciens esclaves sont mis au travail contre un salaire promis, mais jamais versé.
- 1802 : rétablissement de l'esclavage après une lutte acharnée d'une partie de l'armée dite coloniale (composée essentiellement de Noirs et de personnes libres de couleur) regroupée autour de deux officiers, Louis Delgrès et Joseph Ignace. Deux batailles mettent fin au conflit. Au cours de la première, le 25 mai 1802, Ignace est tué. Au cours de la seconde, le 28 mai, Delgrès, replié sur les pentes du volcan de la Soufrière en vue de constituer un réduit pour poursuivre la lutte, préfère se donner la mort avec 300 de ses compagnons.
- 1802-1847 : rétablissement et ébranlement de l'ordre établi par Victor Hugues. Les anciens propriétaires retrouvent leurs habitations qui leur sont restituées. Mais comme ces propriétaires sont très endettés, ils vendent leurs biens et quittent l'île. En 1810, il n'y a plus de « békés »¹⁰ d'origine en Guadeloupe, seulement des « blancs pays »¹¹. Un régime discriminatoire est rétabli à l'encontre des esclaves libérés, qui ont à justifier leur affranchissement passé, et les « marrons » sont activement poursuivis. De 1808 à 1816, l'Angleterre et la France se disputent la « propriété » de

¹⁰ Colons d'origine.

¹¹ Blancs nés en Guadeloupe.

l'archipel de la Guadeloupe, ce qui engendre de grandes difficultés commerciales et des pénuries pour les habitants de l'île. La politique en matière d'esclavage et de discrimination est maintenue. La traite est officiellement abolie, mais continue clandestinement. Un certain nombre d'esclaves parvient toutefois à se réfugier dans les montagnes de la Basse-Terre, constituant des camps de marrons. C'est à cette époque qu'est introduite la technique du moulin à vent sur les plantations pour broyer la canne.

Certes, la Guadeloupe est dotée d'un Conseil colonial et le système censitaire permet aux colons d'être les seuls éligibles, mais ses attributions sont réduites en 1841 et cela n'empêche pas des affaires comme celle de Douillard Mahaudière, d'éclater : ce propriétaire blanc, jugé pour avoir enfermé abusivement dans la prison de son habitation une esclave, Lucile, fut finalement acquitté, mais le droit des maîtres d'emprisonner leurs esclaves s'en trouva limité. Enfin, en 1847, le Conseil colonial déclare accepter le principe d'une abolition à condition qu'elle soit associée à une indemnité des propriétaires et à une organisation du travail conçue de façon coercitive. La grande angoisse des propriétaires est en effet que les anciens esclaves ne veuillent plus travailler sur leurs plantations. Dans son ouvrage cité plus haut, Victor Schoelcher tente d'ailleurs de les rassurer sur ce point.

- 1848-1870 : émancipation et résistance des esclaves face au maintien de l'économie sucrière. Le 27 mai 1848, l'abolition de l'esclavage est décidée, la Guadeloupe participe avec retard aux élections de l'assemblée constituante. En 1849, Victor Schoelcher et Auguste-François Perrinon sont élus à l'Assemblée législative de la Deuxième République. Le Second Empire met fin à cette vie politique fondée sur le suffrage universel. Il y a certes un Conseil général, mais il est en partie nommé par le gouverneur et en partie désigné par des municipalités elles-mêmes nommées. On instaure un régime de travail coercitif qui a recours à l'immigration de travailleurs sous contrat. Au total, plusieurs milliers d'Africains et surtout d'Indiens sont introduits dans les colonies jusqu'en 1885. Le recours à l'immigration s'explique par la volonté des planteurs de disposer d'une main-d'œuvre docile dans une période d'essor de l'économie sucrière. En effet, dès 1848,



les anciens esclaves refusent de travailler sur les plantations et se réfugient dans les mornes et les montagnes pour exploiter de petites parcelles de terre et faire du petit élevage ; ils ne louent leur force de travail que ponctuellement et en cas de nécessité. Ceux dont le préjugé envers le travail de la terre est trop fort s'en vont dans les villes exercer des métiers de l'artisanat et du commerce à leur propre compte.

- Mesures mises en œuvre pour contrer cette résistance. Pour lutter contre ce phénomène, un arrêté est promulgué en 1857, multipliant les taxes pour le paiement desquelles les intéressés sont obligés de se procurer de l'argent. Cet arrêté rend également l'usage du « passeport » obligatoire. « Tout individu valide de l'un ou l'autre sexe, âgé de plus de 10 ans, était tenu de travailler habituellement sous peine d'être réputé de vagabond » (art 37). « Le droit de tenir boutique, échoppes ou cantines » pouvait « être refusé par le gouverneur en conseil privé aux individus signalés pour leur mauvaise conduite » (art 52). « Tout propriétaire cultivateur non dispensé de travail habituel [...] qui n'emploie à la gestion ou à l'exploitation de sa propriété qu'une insuffisante partie de ses journées » est tenu de « justifier pour le surplus desdites journées de l'exercice habituel d'un métier ou d'une profession indépendante ». « À la loi qui disait le travail est libre, les règlements avaient donc ajouté le travail est forcé. Sans doute la condition du prolétaire métropolitain sous l'empire n'était guère brillante et il connaissait aussi l'usage du livret. Mais jamais en France le pouvoir n'avait osé limiter ainsi les droits du propriétaire lui-même [...] Les mesures n'eurent pas tous les résultats escomptés. Le régime disciplinaire empêchait toute manifestation sociale ou politique. En revanche, la résistance passive des noirs devant le retour plus ou moins camouflé à un système quasi esclavagiste en réduisit les effets économiques. C'est pourquoi l'État et les planteurs eurent recours à l'importation de main-d'œuvre étrangère. » (Chartol, 1973)¹²

Les surfaces consacrées à la culture de la canne à sucre s'accroissent. Si les anciennes habitations-sucreries subsistent, on voit se multiplier des « centrales » d'importance diverse qui traitent généralement les cannes

¹² Chartol, 1973, p 97

fournies par les plantations et qui fabriquent, de façon plus performante, le sucre. En 1869, l'usine Darbousier est mise en activité à Pointe-à-Pitre. Dans le domaine politique, les conseillers généraux s'inquiètent de leur manque de légitimité ; une partie d'entre eux est favorable au rétablissement du suffrage universel.

- 1870-1914 : crise sucrière et montée du socialisme. Le suffrage universel est rétabli après la chute de l'Empire. L'économie de la Guadeloupe demeure fondée sur la culture de la canne à sucre, mais le café occupe encore sa place et de nouvelles cultures sont introduites comme le tabac, le cacao et le roucou. À la fin du XIX^e siècle, débute une crise sucrière due à l'introduction du sucre de betterave en métropole qui se prolonge, avec des fluctuations, jusqu'en 1914. Elle entraîne d'importantes modifications dans la structure de l'économie sucrière : les habitations-sucreries disparaissent pour se convertir en distilleries. Une concentration de la propriété s'effectue au profit des usines dont les plus importantes, au début du XX^e siècle, appartiennent à des sociétés métropolitaines. La crise coïncide avec l'émergence d'un courant politique qui se réclame du socialisme et qui exprime ainsi la volonté des élites noires de ne plus laisser le monopole de la vie politique aux mulâtres. Un homme va incarner ce courant : Hégésippe Légitimus. Il est élu député de la Guadeloupe en 1898 et devient maire de Pointe-à-Pitre en 1904. Mais, dans l'espoir d'atténuer les conséquences de la crise, les socialistes guadeloupéens adoptent une politique d'entente avec le capital. La crise et la surexploitation des travailleurs à laquelle elle donne prétexte entraînent des troubles sociaux au début du XX^e siècle : la grève des travailleurs de la canne en février 1910 est ponctuée par des incidents sanglants (par exemple, une dizaine de grévistes sont tués ou blessés lors d'une fusillade le 22 février 1910). La popularité de Légitimus en pâtit sérieusement, mais il est tout de même réélu en 1910.
- La Guadeloupe d'une guerre à l'autre : cyclone, patriotisme et banane. La Guadeloupe a largement participé à l'effort de guerre de la métropole de 1914 à 1918. Dans l'entre-deux-guerres, le mouvement socialiste affaibli par Légitimus renaît avec le Noir guyanais Felix Éboué. Le 12 septembre



1928, la Guadeloupe est ravagée par un cyclone : on dénombre 1 500 victimes. À cette occasion, la technique de construction du béton armé est introduite dans l'île. La canne continue à jouer un rôle prédominant dans l'économie. À la production de sucre s'ajoute celle du rhum. Une nouvelle culture d'exportation apparaît, celle de la banane, dont la production triple en quatre ans. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, la Guadeloupe est administrée par le régime « vichyste » avec le gouverneur Constant Sorin. Aussi de nombreux Guadeloupéens rejoignent-ils les forces françaises libres *via* la Dominique, et des manifestations antivichystes se produisent. En juillet 1943, la Guadeloupe se rallie à son tour à la France libre et un certain nombre de Guadeloupéens participent aux derniers combats de la guerre.

- De la départementalisation à la régionalisation. En 1946, la Guadeloupe, à l'instar des autres colonies, devient département. À côté des mouvements politiques classiques naissent des courants nationalistes qui refusent le jeu politique traditionnel. La Guadeloupe se transforme profondément pendant cette période : la plupart des usines sucrières ont été fermées et la culture de la banane a gagné de nouvelles communes. Le tourisme s'implante le long de la côte sud de la Grande-Terre. Cette mutation s'accompagne également de tensions sociales : en mai 1967, une grève d'ouvriers du bâtiment débouche sur de graves troubles (40 morts). Elle est suivie d'autres grèves nombreuses et violentes qui se succèdent dans l'agriculture, l'industrie sucrière et le bâtiment (Lirus, 1979). Une autre crise naît en 1976 de la menace d'éruption de la Soufrière, lorsque les autorités choisissent de faire évacuer sur la Grande-Terre la population des zones à risque. L'alerte dure plusieurs mois et ce choix est violemment contesté. Depuis 1982, la Guadeloupe est région monodépartementale. L'économie demeure tributaire des investissements publics et la principale culture d'exportation, la banane, est menacée par la concurrence d'autres producteurs tropicaux.
- Au début des années 1980, les mouvements nationalistes prennent de l'ampleur et débouchent sur une vague d'attentats durement réprimée par

l'État.

- 2000-2002 : le taux de chômage en Guadeloupe est de 23,6 % (en légère baisse), le secteur tertiaire occupe comme en Europe la plus grande part de la population active et, dans ce secteur, le nombre des conflits sociaux et des jours de grève a presque doublé par rapport à l'an 2000 (139 conflits et 1 084 jours de grève en 2000 ; 211 conflits et 1 898 jours de grève en 2001).
- 2009 : le Lyannaj Kont Pwofitasion (LKP)¹³, mouvement qui lutte contre toutes les discriminations et les injustices qui profitent aux puissants des Antilles, conduit notamment à une grève générale de 44 jours et à des manifestations pacifiques rassemblant parfois 10 000 personnes (selon ce mouvement).

Après ce bref parcours de l'histoire de la Guadeloupe, on réalise que, finalement, la résistance au travail est présente depuis toujours. Le plus surprenant est qu'elle ait perduré alors que les conditions de vie et de travail ont énormément évolué. Aujourd'hui, l'esclavage n'est plus au rendez-vous du travail. Les relations entre les employeurs et les employés sont contractualisées. Les travailleurs guadeloupéens sont en grande majorité des salariés. Pourquoi et comment cette résistance et cette désobéissance ont-elles alors subsisté malgré les transformations profondes et réelles des conditions de travail et de vie ?

Partant du principe que toute conduite a un sens et que seule la parole des travailleurs concernés peut permettre d'accéder à ce sens, une investigation de collectifs de travail a donc été entreprise¹⁴ dans les milieux de l'hôtellerie, profession où les tâches ressemblent par maints aspects à celles des esclaves de maison.

¹³ Confère Ganem, 2010.

¹⁴ Nos investigations ont duré deux ans, entre 2004 et 2006. Plusieurs thèmes ont été abordés : l'animation d'équipe, la coopération et l'accueil. Des chefs de service ou leurs assistants ont travaillé sur le premier thème. Des collectifs composés de femmes de chambre, de membres du personnel de lingerie et de techniciens de maintenance ont travaillé sur le deuxième thème. Des membres du personnel de différents services hôteliers en contact avec la clientèle ont travaillé sur le troisième thème. Ces interventions avaient comme référence méthodologique la psychodynamique du travail et, en particulier, ses principes suivants : les participants étaient volontaires ; ils ont validé les rapports qui constituent le matériel clinique de cette étude ; l'intervenante ne s'est pas positionnée en qualité d'experte. Un autre principe a guidé ces interventions : un sujet ne peut changer la ou les conduites qu'il adopte habituellement qu'à partir du moment où il accède au sens de cette ou de ces conduites.



Dès les premiers entretiens exploratoires réalisés, il est apparu que ces conduites ne concernaient que le travail salarié et pas le travail pour soi. Les travailleurs exprimaient le fait que le « travail pour soi » (le travail domestique, le petit élevage, le jardin, l'activité indépendante) les reposaient. Ce qui n'est pas banal et n'avait jamais été entendu jusqu'à présent lors des investigations de psychodynamique du travail menées en France jusqu'alors.

Les thèmes plus particulièrement analysés ont été les suivants : les relations hiérarchiques, les relations entre collègues et les relations avec les clients.

Les conduites de désobéissances ne concernaient pas seulement les relations hiérarchiques en réaction à la domination liée au lien de subordination inhérent à la condition de salarié, mais également une réaction à celle des collègues, lorsqu'ils se permettent de juger votre travail, ou à celle d'un client lorsqu'il se montre impoli, qu'il se prend pour un roi.

Elle consistait dans le travail ordinaire à vouloir rétablir l'égalité face à tout ce qui est vécu comme une volonté de domination. Il s'agissait de répondre à l'injure d'où qu'elle vienne a fortiori si les collègues sont témoins. Ainsi la capacité à « ne pas se laisser marcher sur les pieds » serait testée sur les nouveaux arrivants qui seraient mis ainsi à l'épreuve.

Par ailleurs, j'ai pu constater que ces conduites étaient transversales au genre et aux métiers, c'est-à-dire qu'elles étaient adoptées tant par les hommes que par les femmes et dans des métiers aussi divers que ceux de docker, d'agent hospitalier ou de serveurs de restaurant. Ceci était également inédit compte-tenu de ce qui avait pu être observé en France jusqu'à présent.

Finalement ce n'était pas seulement le vécu d'exploitation lié à la subordination mais le vécu de la domination en général qui provoquait le recours aux conduites de résistance et de désobéissance. Je trouvais cela d'autant plus étonnant que les relations entre les adultes et les enfants et les adolescents étaient, elles mêmes, empreintes d'une grande domination.

Pour l'affirmer, les adultes pouvaient avoir recours à la violence. Je me demandais donc comment un sujet qui vivait une éducation aussi ferme pendant son enfance et son adolescence pouvait, devenu adulte, adopter des conduites de désobéissance dans les milieux de travail salarié et je pris donc la décision d'étudier les relations au sein de la famille.

2. Méthode

Cette démarche compréhensive a été réalisée par le biais d'entretiens de type clinique¹⁵ avec des personnes volontaires entre 30 et 50 ans qui ont participé aux entretiens collectifs sur le travail.

Lors de ces entretiens, j'ai invité mes interlocuteurs à répondre aux questions suivantes :

- La domination et la violence existe-t-elle bien dans les relations entre les adultes, les enfants et les adolescents ? Si oui, comment peut-on expliquer qu'elle mène au bout du compte à des conduites de désobéissance dans les milieux de travail ?
- Un processus d'assignation par la couleur de peau existe-t-il ? Quelle forme prend-il ?

3. La violence

Pour les personnes de la génération que j'ai rencontré (35 à 50 ans), la domination et la violence des adultes envers les enfants et les adolescents existaient bien, dans sa forme la plus caricaturale : les ordres devaient être exécutés *illico presto*, les enfants ne devaient pas écouter les conversations des adultes, ils n'avaient pas le droit à la parole, ils devaient baisser les yeux face à un adulte... la violence allait de l'attente sur les genoux au soleil en portant des poids aux coups de roches, de bâtons, mais surtout de ceinture, correction de loin le plus pratiquée.

Les ordres accompagnés de sanctions physiques concerneraient le plus souvent un travail à réaliser ou un service à rendre. En tout cas, ce sont ceux qui ont été le plus souvent évoqués. Cela pourrait être aussi l'emprunt d'un vêtement sans demander la permission, ou le fait de jouer à des jeux de garçon pour une fille, le fait de jouer avec

¹⁵ Les entretiens réalisés sont de type clinique : il s'agissait de relever, à travers l'évolution du discours des personnes interrogées, un travail psychique, un regard qui change sur un même événement, une pensée qui se réalise... Plusieurs catégories ont été prises en compte dans le choix des personnes interrogées : le genre, la « race » (toutes les personnes interviewées s'identifient comme des Guadeloupéens d'origine africaine ou indienne), et le fait qu'elles soient « résistantes » ou « engagées » par rapport à leur travail. Ces entretiens ont eu lieu chez les personnes volontaires (pendant leur temps libre) ou dans un café. Le premier thème concernait la domination des adultes envers les enfants et la violence physique qui l'accompagne. Il s'agissait de leur montrer l'apparente contradiction entre le fait que ces enfants, qui auraient dû être ainsi « habitués » à la domination, une fois arrivés à l'âge adulte pouvaient adopter des conduites de désobéissance et de résistance vis-à-vis de la domination en général. Le deuxième thème d'entretien concernait l'existence d'un processus d'assignation de la couleur de peau dans les familles en Guadeloupe. Après l'exposé de chacun de ces thèmes, les personnes interrogées devaient dire ce qu'elles en pensaient et faire part de leur propre expérience de ces phénomènes.



un enfant qu'on n'a pas le droit de côtoyer, ou encore parce que l'enfant aurait mis sa vie en danger.

Ces coups provoquent chez tous les sujets investigués de la souffrance physique, un sentiment d'humiliation, d'injustice... Dans l'un des cas, la violence est si terrible, qu'elle provoque la peur chez l'enfant concerné et donc plutôt des conduites d'obéissance. La plupart des sujets rencontrés, lorsqu'ils étaient enfant, loin d'obéir aveuglément aux adultes, se défendaient très tôt par la désobéissance. Les coups semblaient ne plus avoir de prise sur eux. Ils ne les empêchaient que rarement de « faire leur bêtises ». Ils n'aimaient pas s'excuser non plus, nous leur avons demandé pourquoi ils restaient aussi longtemps à genoux avant de s'excuser. Ils disaient qu'ils avaient déjà pris des coups, qu'on les accusait injustement ou qu'on les empêchait de faire les bêtises qu'ils aimaient et qu'ils n'allaient pas en plus s'excuser.

Dans cette éducation, les enfants et les adolescents jouissaient cependant aussi de moments de liberté au cours desquels ils échappaient à la vigilance des adultes : quand ils n'avaient pas école ou qu'ils avaient terminé leurs « corvées », par exemple, quand les adultes travaillaient. Tous ceux qui ont pu bénéficier de ces espaces de liberté ont souligné leur importance et leur valeur. Ils échappaient alors à l'emprise des adultes et jouissaient en quelque sorte d'une « liberté infantile », entre enfants. Lorsque les enfants et les adolescents se retrouvaient ensemble, loin des adultes, ils riaient de leur désobéissance, de la façon dont ils avaient su déjouer la domination de ces derniers en coopérant pour réaliser plus vite les tâches domestiques demandées et gagner ainsi du temps pour jouer et se promener.

Alice Miller (1981) défend l'idée que la violence se reproduit sous l'emprise de la compulsion de répétition : le plus souvent, les adultes violentent leurs enfants comme ils ont été eux-mêmes violentés. Pourtant, parmi les neuf personnes interrogées sur ce point, six au moins déclarent tenter de rompre avec cette compulsion de répétition, parce qu'enfant ils ont trouvé cette violence injuste, et/ou parce qu'ils avaient une image dégradée de l'auteur de la violence. Ils en perçoivent donc aujourd'hui l'inutilité. Le fait d'avoir eu parfois à leurs côtés un adulte qui dialoguait avec eux semble aussi avoir été déterminant.

Ce type de rapport entre adultes, enfants et adolescents tend ainsi lentement à changer, du fait de cette prise de conscience et de l'évolution dans les pratiques éducatives qu'elle génère, les jeunes adhèrent de moins en moins à cette règle sociale impliquant des rapports « musclés » entre collègues destinés à juger la « solidité » du

sujet à l'épreuve de la domination. Même si la violence subsiste sous des formes euphémisées chez ceux qui en reconnaissent pourtant l'inutilité. Les personnes interrogées qui se déclaraient toujours prêtes à recourir à la violence invoquaient le laxisme actuel et les risques de la délinquance, alors que c'est faux. G. Adin, psychologue clinicien, l'a montré pour la Martinique dans son article « Violences éducatives et tradition culturelle ». Il n'y a donc pas de répétition compulsive à laquelle le sujet ne saurait résister, ni de passivité de l'enfant vis-à-vis des messages des adultes en général et de ceux qui sont empreints de domination et de violence en particulier.

Ici la violence génère des conduites de désobéissance, en Allemagne, elle génère de l'obéissance. La violence exercée par l'adulte contre l'enfant n'est donc pas un message univoque. Tout dépend de la signification « inconsciente » qui, venant de l'adulte, compromet ledit message, d'une part, et de la façon dont l'enfant traduit ce message compromis, d'autre part.

Ainsi, l'éducation des enfants et des adolescents dans les familles antillaises semblait viser à préparer les enfants à la domination qui les attend et à les protéger ainsi contre les effets psychiques délétères de la domination et de la violence. Face à cette éducation, dans l'ensemble, les enfants étaient souvent amenés à développer leur capacité à résister et à désobéir pour se préserver. Même si, dans un cas, les coups portés avaient été si violents qu'ils avaient généré chez l'enfant des conduites d'obéissance. Le fait que certains aient pu jouir parallèlement de moments de « liberté infantile » est apparu déterminant pour leur permettre d'exercer cette résistance.

4. L'assignation de la couleur de peau

Dans « Peau noire et masque blanc », F. Fanon se prend, lui-même comme sujet d'investigation et décrit ce qu'il ressent en tant que noir dans un monde de blancs. Il montre qu'il existe une origine sociale et politique à cette forme de « haine de soi ». Il se sert de nombreux témoignages et récits pour montrer en effet que ce ressenti est largement partagé par les peuples colonisés. F. Fanon est psychiatre, il ne reconnaît pas à ce phénomène une quelconque origine psychologique, il en décrit les symptômes psychopathologiques mais ne lui reconnaît qu'une origine sociale et politique à savoir la colonisation. A aucun moment il n'envisage que le *socius*¹⁶ puisse avoir une quelconque influence. Il racontait pourtant : « Quand je désobéis, quand je

¹⁶ Au sens de l'entourage proche de l'enfant : le père, la mère mais aussi un ami, un frère, un cousin, etc.



fais trop de bruit, on (sa famille¹⁷) me dit de ne pas “ faire le nègre ”¹⁸ » (Fanon, 1952).

J. L. Bonniol (1992), anthropologue, quant à lui, constate que les sociétés issues de l'esclavage transatlantique ont été confrontées à une correspondance originelle entre les statuts et les apparences physiques. Celle-ci a posé un problème inédit de reproduction, marqué par la rémanence du biologique par rapport aux évolutions sociales. Il montre de façon assez convaincante que : « La solution a résidé dans le recours à une économie matrimoniale bien surveillée : c'est dire qu'il y a bien eu « gestion » sociale de traits [...], et surtout de la transmission de ces traits. [...] par là une idéologie s'est véritablement incarnée¹⁹ ».

Ainsi, il montre que les Blancs ont tâché de se marier et de se reproduire avec des personnes de leur couleur de peau, tandis que les autres tâchaient de se marier et de se reproduire avec des personnes plus claires de peau qu'eux, pour grimper dans la hiérarchie sociale. Les choix matrimoniaux seraient donc depuis l'époque de la colonisation, orientés par la couleur de peau du partenaire potentiel ce qui avait déjà été souligné par F. Fanon.

Si certains adultes, dans leur économie érotique et surtout matrimoniale donnent la préférence aux partenaires de couleur plus claires qu'eux, il y a fort à parier qu'il en sera de même avec leurs enfants si l'on se réfère à la théorie de la séduction généralisée de Jean Laplanche (1994).

Dans le cadre de cette théorie, la situation prise en compte est la « Situation anthropologique fondamentale » caractérisée par un rapport inégal entre l'enfant et les adultes. Les adultes transmettent à l'enfant une infinité de messages dont le code, le langage de base, est préconscient-conscient. L'enfant, qui a besoin des adultes qui l'entourent pour survivre, ne dispose pas des codes qui lui permettraient de comprendre les messages de l'adulte. De surcroît, ces messages sont compromis par l'inconscient sexuel de ces adultes. Ces messages sont donc énigmatiques pour l'enfant et il ne peut ainsi que tenter de les traduire. Mais cette traduction est toujours imparfaite, du fait du caractère compromis de ces messages et de l'absence de maîtrise du langage.

Ce qui n'est pas traduit viendra constituer l'inconscient sexuel du sujet qui perdurera tout au long de sa vie.

¹⁷ C'est moi qui précise

¹⁸ Idem p. 155

¹⁹ Bonniol, J-L. (1992) « La couleur comme maléfice. Une illustration créole de la généalogie des Blancs et des Noirs ». Paris : Edition Albin Michel. , p. 17

Le processus d'assignation de la couleur de peau que nous proposons est un processus psychologique proche de celui évoqué par J. Laplanche (2003) concernant le genre : « Assignation souligne le primat de l'autre dans le processus [...]. C'est un processus qui n'est pas ponctuel, limité à un seul acte [...]. L'assignation est un ensemble complexe d'actes qui se prolonge dans le langage et dans les comportements significatifs de l'entourage. On pourrait parler d'une assignation continue ou d'une véritable prescription [...]. Ce n'est donc pas la Société qui assigne sans médiation, mais « le petit groupe des socii qui inscrit dans le social (père, mère, ami, frère, cousin...) »²⁰ Dès sa naissance, sur la base de son anatomie sexuelle perçue, l'enfant sera assigné « garçon » ou « fille » par son entourage immédiat. Tout son destin sera ainsi marqué par l'assignation du genre. C. Dejours (2003), s'appuyant sur l'épistémologie féministe et plus particulièrement sur les travaux de la sociologue du travail Danièle Kergoat (1984), va plus loin : l'assignation de genre est, de facto, une assignation asymétrique dans les rapports sociaux de sexe²¹.

En Guadeloupe, « Les barrières raciales apparues durant l'esclavage se sont maintenues après l'abolition, continuant à renforcer les hiérarchies sociales.²² ». De même qu'il existe une hiérarchie sociale de sexe, il existe une hiérarchie sociale de couleur de peau.

En fonction de la couleur de peau de l'enfant perçue par les adultes qui l'entourent, ces derniers lui adresseraient des messages estampillés par l'ambivalence de leurs réactions inconscientes à la couleur de peau. La perception par les parents de la couleur de peau d'un enfant ne renvoie pas à un classement objectif, qui serait valable pour tous, à l'instar d'un nuancier de couleurs prédéterminé. La perception de la couleur de peau d'un enfant est relative à celle de ses parents, ascendants, ou des autres enfants de la fratrie. La couleur de peau initialise donc chez l'adulte des réactions dont la composition est très complexe, toujours singulière, différente pour chaque enfant d'une même fratrie. C'est l'ensemble de ces réactions qui s'insinuent dans la communication adulte-enfant, jusque dans les soins du corps, sous forme, en particulier, de réactions affectives au corps de l'enfant, qui compromettent ou contaminent les gestes d'abord organisés par l'autoconservation.

²⁰ Jean Laplanche « Le genre, le sexe, le sexual » in « Sur la théorie de la séduction » Libres cahiers pour la psychanalyse, Press Editions, Paris, 2003, p.81

²¹ Dejours. C « Pour une théorie psychanalytique de la différence des sexes » In « Sur la théorie de la séduction » - Libres cahiers pour la psychanalyse – In press – 2003, p.64

²² J.L Bonniol, Ibid, p. 13



Les messages d'assignation de la couleur de peau ne sont pas moins énigmatiques que les messages d'assignation du genre. L'enfant doit, de même, les traduire. C'est en fonction de la traduction que fera l'enfant qu'il se « convaincra » qu'il est un nègre, un « chabin » ou un blanc, comme on peut être convaincu d'être un garçon ou une fille.

Dans ces circonstances la couleur de peau s'avère subjective et donc non objective. Jean Laplanche insiste sur le caractère binaire de l'assignation de genre. L'assignation de la couleur de peau est sans doute plus complexe. D'une part, elle renvoie à *des* différences et non à *une* différence ; d'autre part, ces différences sont instables, l'assignation d'un enfant à *une* couleur de peau plutôt qu'à une autre étant variable d'un individu à l'autre. Enfin, ces différenciations participent de l'assignation à une place plus ou moins privilégiée dans un ordre social, issu de l'esclavage. Si les adultes sont si peu volubiles sur cet aspect en particulier avec leurs enfants, c'est qu'ils ne seraient pas, eux-mêmes, « très au clair », oserais-je dire, sur cette question de la couleur de peau.

Dès le départ les deux pôles « nègre » et « blanc » ont correspondu dans la société guadeloupéenne à un statut de dominé, celui d'esclave ou de dominant, celui de maître.

Ce rapport de domination s'est maintenu dans la hiérarchie sociale, jusqu'à ce jour.

Encore aujourd'hui, la hiérarchie sociale est favorable aux personnes plus claires de peau. Il suffit d'observer la couleur de peau des dirigeants d'entreprise pour s'en convaincre.

En fonction de sa couleur de peau, l'enfant pourrait être assigné au statut de dominé, de nègre ou même d'héritier d'esclave s'il est perçu comme étant de couleur foncée, ou au statut de dominant, de blanc ou encore d'héritier de maître s'il est perçu comme étant de couleur plus claire. Le fait que les enfants perçus comme des nègres, soient initiés très tôt au travail domestique, me semble pouvoir, là aussi, jouer un rôle, comme il en joue un pour les filles par rapport aux garçons.

Ce qui aurait empêché jusqu'alors tous les auteurs commentés d'accéder à cette hypothèse de l'existence de ce processus d'assignation psychologique de la couleur de peau serait ce que J. Laplanche (2003) appelle « l'adulto-centrisme »²³. Sinon, il est

²³ Idem, p. 78

impossible de comprendre comment toutes les recherches qui ont été menées sur les voies de la transmission de la race, et des habitus qui l'accompagnent, n'ont jamais pris en compte l'enfant et sa relation avec les adultes qui l'entourent.

Il est important de préciser que pour les familles qui se considèrent comme des « blancs », le processus d'assignation existe également, le meilleur exemple est sans doute celui des « békés²⁴ ». Dans un récit d'enfance d'une femme béké, celle-ci raconte notamment comment elle dispose dès sa naissance d'une domestique noire (ce qui est très fréquent) qui lui est dévouée corps et âme (Alibar et Lembeye, 1983)²⁵. Ceci installe cet enfant dans une position de dominant vis-à-vis de ceux qu'il considère comme des « Nègres ». Pour les métropolitains, les campagnes de communication organisée dès les débuts de la colonisation pour la justifier auraient fini par convaincre le peuple français de sa supériorité sur l'indigène des pays colonisés.

Concrètement, l'assignation par la couleur de peau consisterait de la part des adultes à faire des différences (consciemment et inconsciemment) entre les enfants avec lesquels ils cohabitent en fonction de la couleur de leur peau. Cette distinction se ferait au niveau du langage (*on les qualifierait ainsi de « ti chabin » ou de « ti nèg » mais on pourrait aussi dire à en enfant considéré comme noir de peau « ou nwè kon... » (tu es noir comme...),* par exemple). Il a même été évoqué l'idée que les adultes s'adressaient plus facilement en français aux enfants les plus clairs de peau et en créole aux enfants les plus foncés. Mais cette différence existerait également au niveau de ce que nous considérerons comme le traitement ou le statut réservés aux enfants et aux adolescents par les adultes en fonction de leur couleur de peau.

Les plus clairs de peau seraient favorisés : ils auraient droit à plus d'écoute, d'attention et de tendresse. Ils seraient plus souvent exempts des travaux domestiques. Ils seraient incités à réussir à l'école et à fréquenter des jeunes gens aussi clairs ou plus clairs qu'eux. Les enfants et les adolescents les plus clairs de peau seraient ainsi inscrits dans les rapports sociaux en tant que dominants. Ces enfants commenceraient à se prendre (ce sont les mots des participants) pour des « rois » ou des « dieux ».

Ils auraient la conviction qu'ils sont plus proches du pôle des blancs, ce qui conformément à la hiérarchie sociale en vigueur, les amènerait à se considérer comme supérieurs aux autres enfants de la fratrie ou de la famille, qu'ils considèreraient et qui

²⁴ Nom par lequel on désigne les héritiers des maîtres.

²⁵ Alibar France et Lembeye Pierette " Le couteau seul...Sé Kouto sèl... La condition féminine aux Antilles. Volume 2 : Vies de femmes. Editions Caraïbéennes 1983, p 265.



se considèreraient comme plus proches du pôle des nègres.

A l'inverse, les plus foncés de peau seraient défavorisés : ils seraient contraints très tôt à participer aux travaux domestiques, filles comme garçons, même si l'équité dans la répartition de ce travail pourrait évoluer en fonction du type de famille (monoparentale ou non). Ils seraient aussi souvent privés de dialogue et de tendresse avec les adultes.

La domination des adultes sur ces enfants et ces adolescents se voudrait entière et le recours à la violence pour l'obtenir serait fréquent. De par ce fait, les enfants de couleur de peau plus foncée seraient inscrits dans les rapports sociaux en tant que dominés, en tant que « nègres ».

Cette différence de traitement existe mais pas dans toutes les familles, elle n'est pas présente par exemple dans les familles où tous les enfants sont du même père ou dans lesquelles tout le monde a la même couleur de peau. Cette différence est surtout présente dans les familles où se côtoient des enfants nés de pères différents. Ce qui compte dans ce processus d'assignation psychologique mis en œuvre par les adultes, c'est la couleur de peau de l'enfant, relativement à celle des autres enfants de la famille. Ainsi, le vécu de la couleur de peau s'avère-t-il bien subjectif : parmi trois personnes de la même couleur de peau, a priori, l'une d'entre elles se considèrerait comme claire de peau et les autres non. Nous avons constaté que lorsqu'il n'existe pas de différence de traitement, l'éducation de tous les enfants et adolescents tend à être celle qui est réservée aux enfants et aux adolescents de couleur de peau foncée, qui sont donc inscrits dans les rapports sociaux en tant que dominés, en tant que « nègres ». Un nègre se distinguerait d'un blanc selon ce qu'on pourrait considérer comme des habitus (Laplanche, 2003)²⁶ bien particuliers : être fort face à l'adversité, ne pas se laisser faire par les autres. Les enfants qui se considèrent comme des « nègres » finiraient par être fiers de leur capacité de « résistance » à l'adversité, contrairement aux blancs ou aux chabins qu'ils considèreraient comme fragiles du fait qu'ils sont plus protégés par les adultes.

Cette éducation, ce traitement réservé aux enfants et aux adolescents en fonction de leur couleur de peau constitueraient pour ces derniers des messages énigmatiques. Une des participantes raconte par exemple que sa grand-mère était très noire de peau et que pourtant, elle détestait les personnes noires. Elle lui avait toujours dit qu'il fallait qu'elle épouse un homme clair de peau. Elle me racontait qu'elle n'avait

²⁶J. Laplanche, *ibid*, p. 77

jamais adhéré à cette idée, elle affirmait même qu'au bout du compte, elle n'avait réellement aimé que des hommes noirs. On peut aisément imaginer que cette petite fille qui nourrissait des sentiments pleins de tendresse pour sa grand-mère ne pouvait pas comprendre son message qui consistait à rejeter tous les hommes noirs de peau comme elle-même. Une autre m'avoua qu'elle s'était toujours demandé pourquoi la couleur de peau était si importante pour les adultes et elle déplorait de ne l'avoir jamais compris. Elle pensait notamment que les enfants et les adolescents ne pouvaient pas comprendre ce phénomène parce que les adultes ne discutaient jamais avec eux de ces questions. Elle ajoutait que, de ce fait, un enfant et les adolescents n'aurait jamais, non plus, osé aborder la question avec les adultes.

Ces messages énigmatiques ne sont pas toujours intégrés par les enfants et les adolescents, comme ceux qui concernent le genre. Tout dépend de l'interprétation que l'enfant et les adolescents en fera. Un participant racontait par exemple que son grand-père, clair de peau, envoyait de nombreux messages valorisant la peau claire à ses enfants. Pourtant la grande majorité d'entre eux avaient choisi un ou une partenaire plus foncé(e) qu'eux.

Les adultes dénigreraient non seulement les personnes plus noires de peau qu'eux mais aussi tout ce qui est associé à la culture « nègre » (même si l'on peut observer sur ce point un changement de tendance certain) : le créole, le GWO KA (musique jouée avec des percussions...). Ainsi pour certains sujets investigués, l'identité des enfants et des adolescents « nègres » serait construite en négatif. Leur identité culturelle, leurs traditions seraient composées de ce qui est mauvais, dévalorisé, interdit.

Mais ces contradictions prendraient sens par rapport à une stratégie de sortie de la misère:

- les adultes favoriseraient les enfants et les adolescents les plus clairs de peau, en espérant que ceux-ci puissent monter dans la hiérarchie sociale et sortir ainsi toute la famille de la misère,
- les traits culturels « nègres » seraient dévalorisés parce qu'ils seraient associés à la misère dans l'esprit des adultes,
- le travail domestique, le petit élevage, le jardin seraient enseignés très tôt aux enfants pour qu'ils puissent survivre en toutes circonstances.

L'héritage des « nègres », du fait qu'il correspondrait à vivre dans la misère,



apparaîtrait donc très difficile à s'approprier par les adultes sans qu'ils aient le sentiment de se condamner à y rester. D'autant moins que la société dévaloriserait, elle aussi, cette culture, même si cela est en train de changer. Inscrire ses enfants au cours de piano, parler le français le plus châtié possible... telles étaient les pratiques culturelles valorisées. Frantz Fanon (1952) l'avait analysé : « Tout peuple colonisé – c'est-à-dire tout peuple au sein duquel a pris naissance un complexe d'infériorité, du fait de la mise au tombeau de l'originalité culturelle locale – se situe vis-à-vis du langage de la nation civilisatrice, c'est-à-dire de la culture métropolitaine. Le colonisé se sera d'autant plus échappé de la brousse qu'il aura fait sienne les valeurs culturelles de la métropole. Il sera d'autant plus blanc qu'il aura rejeté sa noirceur, sa brousse »²⁷.

Mais les adultes qui entourent l'enfant et les adolescents ne se limitent pas à aux parents, il y a au moins aussi les grands-parents, les oncles, les tantes. Mais aussi le voisinage, très présent, plusieurs ouvrages en témoignent (André, 1987 et Bougerol, 1997). Ainsi, très tôt, même si l'assignation n'existe pas dans son foyer, l'enfant et l'adolescent peut la subir de la part d'autres adultes de la famille ou du voisinage. Dans le détail, on se rend compte que tous les adultes n'assigneront pas leurs enfants au même degré. Certaines mères cherchent à protéger leurs enfants de couleur plus foncée de ce phénomène. Un participant me racontait ainsi que le sixième enfant de sa mère était le plus noir de peau et celui qui ressemblait le plus à son père, lui-même, considéré comme très noir de peau. Cette mère face à cette situation, d'après son grand frère, avait toujours pris beaucoup de précaution avec cet enfant là, elle ne lui adressait jamais de messages relatifs à sa couleur, elle ne l'avait jamais battu, prenait toujours beaucoup de temps pour lui expliquer les interdits qu'elle lui formulait... Malheureusement, il a constaté, que le reste du socius, lui, s'était chargé d'adresser des messages d'assignation indirects du type « C'est le portrait craché de son père... ». Aujourd'hui, nous ne savons pas vraiment quel aura été l'effet de cette lutte entre cette mère et son entourage sur ce sujet adolescent. En revanche cet exemple montre l'importance de sortir du couple mère-enfant pour intégrer l'ensemble du socius dans cette réflexion. Souvent aussi, un adulte se met à la portée de l'enfant, instaure un dialogue avec lui et lui permet ainsi de penser la situation.

Les opérations de séduction entre jeunes gens seraient fortement orientées par les parents qui entendent contrôler leurs choix en favorisant celui d'un ou d'une

²⁷ Fanon. F. Ibid, p. 14

partenaire plus clair de peau dans le but que le couple mette au monde des enfants à la « couleur sauvée ». Les plus « radicaux » seraient les « békés » du point de vue des personnes investiguées, comme l'a montré J.L Bonniol (1992) dans son ouvrage « La couleur comme maléfice ».

Ce contrôle parental semble d'autant plus s'exercer que les sujets sont considérés par leurs parents comme clairs de peau, les autres sembleraient plus libres de leur décision. Le traitement des enfants considérés comme clairs de peau, même s'il est favorisé, engendrerait ainsi de multiples obligations : être contraint à poursuivre des études, être moins libres de ses mouvements et surtout de ses amours.

Souvent à l'école, l'enfant et les adolescents sentiraient encore le poids de sa couleur de peau dans la perception qu'auront de lui les autres: au travers de l'attitude du maître d'école ou de la maîtresse, mais aussi au travers de celle de ses camarades d'école.

La hiérarchie sociale est favorable aux personnes les plus claires de peau. Toutes les personnes investiguées l'admettent, il est plus facile pour « les plus clairs de peau » de trouver du travail et de monter dans la hiérarchie sociale. L'une des participantes qui considérait sa grand-mère comme noire de peau, racontait d'ailleurs que cette dernière en parlant de sa fille claire de peau disait : « vwati pé ké ban mwen on plas mè i ké ba fi an mwen on plas » (Une voiture ne me donnera pas une place, mais elle donnera une place à ma fille). Par ailleurs, les rapports sociaux seraient plus discriminants pour les nègres, dans les administrations, les banques...

Au bout de ce processus, le fait d'avoir la peau noire, vous ferait passer aux yeux des autres comme quelqu'un de laid, alors que le fait d'être clair de peau vous ferait passer auprès des autres comme beau, sans que l'esthétique des traits ne soit vraiment prise en compte. Concrètement, la mise en évidence de l'assignation de la couleur de peau s'est avérée complexe, elle se conjugue à l'assignation du genre et à tout un système de préférence des adultes envers certains de leurs enfants et adolescents. La place dans la fratrie s'est avérée également déterminante dans la façon dont ces processus vont se mettre en place.

Lorsque ce processus a pu être mis en évidence, il est apparu que les enfants et les adolescents assignés en tant que Nègre, les enfants et les adolescents de couleur de peau foncés ou plus foncés que les autres, se voyaient « discriminés » depuis leur plus tendre enfance, jusqu'à leur vie d'adulte, dans le recrutement, en passant par leurs relations amoureuses. Ils s'en défendraient en s'endurcissant, en développant



des conduites de désobéissance qui sont destinées à lutter contre la souffrance d'être ainsi discriminé et dominé.

Conclusion

Le traitement réservé aux enfants et aux adolescents de couleur de peau plus foncée par les adultes décrit ici, loin d'engendrer l'obéissance aveugle ou la pathologie comme nous le suggère A. Miller, engendre de la part des enfants et des adolescents, le plus souvent, une haine de la domination. L'idée que cette forme d'éducation aurait été transmise ou se serait reproduite par une quelconque compulsion de répétition est caduque. Ce sont bien les ressorts de l'assignation qui sont en cause. D'ailleurs, on peut observer que cette forme d'éducation est en train de changer lentement, comme en témoignent plusieurs sujets interrogés. Ainsi cette investigation laisse-t-elle entrevoir que les conduites de désobéissance, observées actuellement dans le monde du travail salarié, pourraient être héritées de conduites adoptées pour faire face aux conditions délétères de l'esclavage tel qu'il a été pratiqué en Guadeloupe. On peut poser l'hypothèse que c'est par ce type d'éducation, mis en place au temps de l'esclavage, que se seraient transmises ces conduites de résistance et de la désobéissance au travail salarié. Ce choix éducatif des adultes paraît en effet rationnel. Si les enfants avaient fait l'objet de beaucoup d'attention et reçu beaucoup de tendresse comme les Indiens Mohaves décrits par Georges Devereux (1966), Ils n'auraient probablement pas pu supporter la dure condition d'esclave. Les indiens caraïbes ne l'ont d'ailleurs pas tenu. Cette éducation aurait perduré, puisque aujourd'hui encore les « Noirs » sont défavorisés dans la société antillaise et qu'une personne de couleur foncée a plus de mal à trouver un travail et à se hisser dans la hiérarchie...

À partir du constat de la reproduction de ces conduites de génération en génération en dépit du changement radical de la condition sociale, On a pu mettre en évidence la puissance de la répétition-reproduction-transmission par le truchement des ressorts de l'assignation. Le vécu de l'enfant par rapport à la domination des adultes est déterminant vis-à-vis de cette question de la domination sociale. L'assignation au sens de Jean Laplanche est un processus polymorphe pouvant toucher à la fois le genre et la couleur de peau des enfants. Ce processus contribue donc à la reproduction d'une condition de dominé ou de dominant, que ce soit au sein des rapports sociaux, de sexe ou de race.

On ne peut donc pas détacher une situation historique comme l'esclavage de la manière dont les adultes traitent les enfants, car les adultes préparent les enfants à la condition qui sera la leur dans la société et la condition d'une personne est le produit de l'histoire de ceux qui l'ont élevé et de la société dans laquelle ils ont dû le faire.

Le recours à la violence, en fonction du sens conscient et inconscient que les adultes donnent à cette violence, pourrait générer chez les enfants qui la subissent des conduites d'obéissance et/ou de désobéissance, cela dépend aussi de l'interprétation que ce dernier fera de cette violence. Quoi qu'il en soit, la violence génère chez ceux qui la subissent des failles dans leur corps subjectif qu'ils auront beaucoup de mal à combler et elle peut générer aussi, si les enfants devenus parents n'y prennent garde, de nouveau des comportements violents envers leurs propres enfants et dans la société toute entière. L'importance des actes violents dans la société civile en générale en Guadeloupe comme au Brésil pourrait ainsi être liée à la fois à l'esclavage qui a sévit dans ces deux régions et aux pratiques éducatives violentes qu'il aurait généré.

Bibliographie

- Alibar F., & Lembeye P. (1983). *Le couteau seul... Sé Kouto sèl... La condition féminine aux Antilles*, vol. 2: *Vies de femmes*. Paris: Éd. Caribéennes.
- André J. (1987). *L'inceste focal. Dans la famille noire antillaise*. Paris: PUF.
- Bonniol J.-L. (1992). *La couleur comme maléfice: Une illustration créole de la généalogie des Blancs et des Noirs*. Paris: Albin Michel.
- Bougerol, C. (1997). *Une ethnographie des conflits aux Antilles*. Paris: PUF.
- Chartol, M. (1973). La Guadeloupe au XIXe siècle. Problèmes économiques, financiers et sociaux. *Bulletin de la société d'histoire de la Guadeloupe* (19-20).
- Dejours, C. (2003). Pour une théorie psychanalytique de la différence des sexes, *Sur la théorie de la séduction. Libres cahiers pour la psychanalyse*. Paris: In Press.
- Devereux, G. (1966). L'image de l'enfant dans deux tribus: Mohaves et Sedang, *L'enfant ancêtre. Nouvelle Revue d'Ethnopsychiatrie*, Aubenas, La pensée sauvage, (4).
- Fanon, F. (1952). *Peau noire et masque blanc* Paris: Seuil « Points-Essais », 2^e éd., 1971.
- Ganem, V. (2002). *Formes, sens et impact de conduites de résistance et de désobéissance observée en Guadeloupe*. Mémoire de DEA en Psychologie du travail et de l'action CNAM, Paris.



- Ganem, V. (2010). Retour sur le « Lyannaj Kont Pwofytasyon (L.K.P) » accompli en Guadeloupe. *Nouvelle Revue de Psychosociologie*, (9), 199-211.
- Ganem, V. (2012). *La désobéissance à l'autorité: L'énigme de la Guadeloupe*. Paris: PUF.
- Kergoat, D. (1984). Plaidoyer pour une sociologie des rapports sociaux , in *Le sexe du travail* (ouvrage collectif), (pp. 207-220). Grenoble: Presses Universitaires de Grenoble.
- Laplanche, J. (2003). Le genre, le sexe, le sexual, *Sur la théorie de la séduction*, Libres cahiers pour la psychanalyse. Paris: In press.
- Lirus, J. (1979). *Identité antillaise*,. Paris: Éd. Caribéennes.
- Miller, A. (1984). *C'est pour ton bien* (1981). 3^e éd. Paris: Aubier.
- Schoelcher, V. (1842/1976). *Des colonies françaises : Abolition immédiate de l'esclavage*. Gaudeloupe: Société d'histoire de la Guadeloupe.